



Hiver 1994 (Vol. 6, N^o. 4) numéro d'article 6

Les familles à revenu élevé

Abdul Rashid

Les caractéristiques des familles à faible revenu font souvent l'objet d'études détaillées afin d'élaborer des politiques et des programmes visant à améliorer leur situation économique. Par contre, les caractéristiques de celles qui se trouvent au sommet de l'échelle de revenu sont en général très peu analysées, peut-être à cause du manque de données sur ce petit groupe de familles. Le Recensement du Canada est la seule enquête dont la base d'échantillonnage soit assez importante pour analyser un bon nombre des caractéristiques de très petits segments de la société canadienne.

Une étude précédente intitulée *Caractéristiques des familles à revenu élevé* a été publiée en 1986. À l'aide des données du Recensement de 1981, cette étude examinait les principales caractéristiques des familles formant le centile supérieur de la population répartie selon le revenu et faisait remarquer que «l'incidence des familles à revenu élevé sur le reste de la société est considérable. En général, le revenu de ces familles dépasse de beaucoup leurs besoins de consommation. Par conséquent, leurs épargnes deviennent une source très importante de fonds du point de vue de l'investissement et des stimulants dont a besoin l'économie. [Les membres de ces] familles occupent souvent des postes importants à l'intérieur de la structure socio-économique. Ils peuvent ainsi être appelés à prendre des décisions qui ont des répercussions directes sur un grand segment de la société.»

À l'aide des données du Recensement de 1991, le présent article examine le revenu et d'autres caractéristiques des familles qui formaient le centile supérieur en 1990 (voir [Source des données et définitions](#)).

Position unique des familles du centile supérieur

L'échelle de revenu des familles est très étendue, mais le passage d'un échelon à l'autre est graduel dans la plupart des cas ([graphique A](#)). En 1990, le revenu moyen des familles était de 51 300 \$. Environ un

cinquième des familles se trouvaient à moins de 15 % de cette moyenne globale et plus du quart se situaient à moins de 20 % .



Graphique A Dans les tranches de revenu supérieures, les écarts sont beaucoup plus prononcés.

Source : Recensement du Canada de 1991

Le revenu moyen des familles de l'échelon inférieur de l'échelle de revenu (le premier 5 % des familles) n'atteignait pas 6 000 \$. Une famille devait augmenter son revenu d'un montant variant entre 3 000 \$ et 6 000 \$ pour atteindre chacun des 15 échelons suivants, et l'accroître de moins de 10 000 \$ pour passer à chacun des deux échelons suivants. Dépassé ce niveau, toutefois, le revenu moyen passait de 99 100 \$, pour les familles du 91^e au 95^e centile, à 164 400 \$, pour celles qui formaient les cinq centiles supérieurs.

Le centile supérieur était composé des familles dont le revenu était d'au moins 185 000 \$. Dans le cadre de cette étude, les 73 600 familles du centile supérieur sont celles que nous avons appelées «familles à revenu élevé». Leur revenu moyen en 1990 était de 295 300 \$. Ce groupe de familles occupait une position unique; alors que l'écart de revenu moyen entre les 97^e et 98^e centiles était de 13 400 \$ et, entre les 98^e et 99^e, de 25 700 \$, il était de 133 000 \$ entre le 99^e centile et le centile supérieur.

Bien que pour les fins de comparaison avec d'autres familles le centile supérieur soit traité comme un groupe homogène, il existe des différences au sein de ce groupe. D'une part, environ 19 % de ces familles avaient un revenu inférieur à 200 000 \$ et 24 %, un revenu compris entre 200 000 \$ et 225 000 \$. D'autre part, 5 % de ces familles avaient un revenu variant entre 400 000 \$ et 500 000 \$, tandis que 7 % avaient un revenu total d'au moins un demi-million de dollars. Ainsi, le revenu annuel de certaines familles était de plusieurs fois supérieur à celui des familles dont le revenu était proche de la limite inférieure (185 000 \$).

Rôle des épouses

Près de 14 % de toutes les épouses n'avaient aucun revenu en 1990, et les autres épouses étaient de façon générale concentrées dans les groupes de revenus inférieurs ([graphique B](#)). Plus de la moitié des épouses avaient un revenu inférieur à 20 000 \$. Seulement une épouse sur 10 avait un revenu de 35 000 \$ ou plus. Le revenu moyen pour l'ensemble des épouses était de 15 800 \$.



Graphique B Dans les familles à revenu élevé*, près d'une épouse sur cinq avait un revenu d'au moins 100 000 \$.

Source : Recensement du Canada de 1991

* Les familles à revenu élevé avaient un revenu total de 185 000 \$ ou plus en 1990.

Par contre, alors que 7 % des épouses dans les familles du centile supérieur n'avaient déclaré aucun revenu en 1990, plus d'un quart d'entre elles avaient un revenu de 50 000 \$ à 100 000 \$ et près d'un cinquième (18 %), un revenu de 100 000 \$ ou plus. En 1990, leur revenu moyen était de 59 700 \$, c'est-à-dire près de quatre fois supérieur au revenu moyen de l'ensemble des épouses, de 67 % supérieur au revenu de l'ensemble des maris et de 9 % supérieur au revenu moyen de toutes les familles [▼1](#). Il y avait 71 700 familles époux-épouse qui avaient un revenu d'au moins 185 000 \$. Sans le revenu des épouses, seulement 40 600 de ces familles, soit 57 %, auraient atteint ce niveau de revenu.

Fréquence des sources de revenu

En 1990, 86 % de l'ensemble des familles et 98 % des familles à revenu élevé ont touché un des trois types de revenu d'emploi ([tableau 1](#)) [▼2](#). En 1990, la fréquence des salaires et traitements parmi les familles à revenu élevé était de 91 %, comparativement à 83 % pour l'ensemble des familles [▼3](#). La proportion de familles ayant un revenu tiré d'un emploi autonome non agricole ou de l'exercice d'une profession libérale était quatre fois plus élevée dans les familles du centile supérieur que dans l'ensemble des familles, soit 42 % comparativement à 10 %. Environ 6 % des familles à revenu élevé, comparativement à moins de 4 % de l'ensemble des familles, ont déclaré un revenu agricole.



Tableau 1 Certains indicateurs du revenu des familles, 1990

Source : Recensement du Canada de 1991

Comparativement à la moitié de l'ensemble des familles, les quatre cinquièmes des familles à revenu élevé ont déclaré un revenu non tiré d'un emploi, la fréquence du revenu de placements (77 %) étant nettement supérieure à la moyenne (42 %). La fréquence des pensions de retraite parmi les familles à revenu élevé (14 %) était très proche de la moyenne globale (13 %). Toutefois, parmi les familles dont au moins un membre avait 70 ans ou plus, la fréquence était sensiblement plus élevée dans le centile supérieur (69 %) que dans l'ensemble des familles (53 %).

Compte tenu de leur fréquence, les transferts gouvernementaux étaient en général la deuxième source du

revenu familial en 1990. Comparativement à 80 % de l'ensemble des familles, 69 % des familles à revenu élevé recevaient des paiements de transferts sous une forme ou sous une autre. La fréquence relativement élevée de ces paiements dans le centile supérieur était surtout attribuable aux allocations familiales, qui n'ont aucun lien avec le revenu des familles [▼4](#). La proportion de bénéficiaires de l'allocation familiale parmi les familles à revenu élevé (49 %) était très proche de la moyenne globale (51 %). Toutefois, alors que trois familles sur cinq touchaient à la fois les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants, les familles du centile supérieur ne touchaient que les allocations familiales. La fréquence des autres transferts était beaucoup plus faible pour les familles à revenu élevé (23 %) que pour l'ensemble des familles (43 %).

Sources de revenu multiples

La fréquence des diverses sources de revenu est plus élevée parmi les familles du centile supérieur et ces dernières sont en outre plus susceptibles d'avoir des revenus de plusieurs sources : 40 % de l'ensemble des familles, contre seulement 11 % des familles à revenu élevé, tiraient tout leur revenu de salaires. Comparativement à 32 % de l'ensemble des familles, 41 % des familles à revenu élevé ont déclaré, outre des salaires, au moins une source de revenu autre que le revenu d'un travail autonome. L'écart le plus important a été relevé pour les familles déclarant à la fois un salaire et un revenu d'un travail autonome, le plus souvent avec une autre source de revenu. Cette caractéristique était propre à 11 % de l'ensemble des familles et à 40 % des familles du centile supérieur.

Revenu moyen selon les sources

Alors que la fréquence des salaire set traitements parmi les familles à revenu élevé ne dépassait que d'environ huit points de pourcentage le taux global, le salaire moyen était près de quatre fois plus élevé dans le centile supérieur que dans l'ensemble des familles (176 100 \$ comparativement à 45 900 \$). Pour les familles ayant déclaré un revenu d'un travail autonome non agricole, la moyenne pour les familles à revenu élevé (154 600 \$) était six fois plus élevée que la moyenne nationale (26 700 \$). Des différences semblables avaient été observées pour le revenu d'un travail autonome agricole.

L'écart relatif le plus important concernait le revenu de placements. Les familles du centile supérieur étaient près de deux fois plus susceptibles que les autres de déclarer un revenu de placements, mais leur revenu moyen de cette source (68 000 \$) était près de 10 fois plus élevé que la moyenne globale (7 100 \$). En outre, même si le montant des transferts gouvernementaux versés aux familles à revenu élevé était plus faible, le revenu moyen que tiraient ces familles aussi bien des pensions de retraite que de la catégorie des «autres revenus en espèces» était, naturellement, beaucoup plus élevé.

Part du revenu

En 1990, les familles du centile supérieur avaient reçu près de 6 % du revenu total de toutes les familles.

Mais leur part du revenu variait beaucoup selon les diverses sources ([tableau 2](#)).



Tableau 2 Parts du revenu familial total de diverses sources, 1990

Source : Recensement du Canada de 1991

La part des salaires et traitements que touchaient les familles à revenu élevé était plus de quatre fois plus élevée que la proportion de ces familles. Près d'un quart de tout le revenu provenant d'un travail autonome non agricole revenait aux familles du centile supérieur. Leur part du revenu global d'un travail autonome agricole était aussi très élevée (11 %), tout comme celle du revenu global de placements qui dépassait 17 %.

Les familles du centile supérieur non seulement différaient des autres familles, mais différaient aussi beaucoup des familles proches du centile supérieur sur l'échelle de revenu. Ainsi, la part de l'ensemble des salaires était, dans chacun des centiles, de 2,2 % pour les familles du 91^e au 95^e centile, de 2,5 % pour celles du 96^e au 99^e centile, mais de 4,2 % pour celles du centile supérieur. L'écart était beaucoup plus grand dans le cas du revenu d'un emploi autonome non agricole, pour lequel la part du centile supérieur était de 23,9 %, comparativement à 5,7 % par centile pour les familles du 96^e au 99^e centile et de 2,0 % par centile pour celles du 91^e au 95^e centile. Pour le revenu de placements total, le centile supérieur détenait une part semblable.

Les familles à revenu élevé travaillent plus longtemps

De façon générale, les familles atteignent les tranches de revenu supérieures au fur et à mesure qu'elles acquièrent de l'expérience professionnelle, de sorte qu'il est peu probable qu'une jeune famille ait un très gros revenu. Les données du Recensement de 1991 montrent que la répartition par âge des familles du centile supérieur différait sensiblement de celle de l'ensemble des familles. Dans l'ensemble des familles, l'âge médian des parents était de 45 ans pour les hommes et de 42 ans pour les femmes, tandis que dans les familles du centile supérieur, les valeurs équivalentes étaient de 50 ans et de 47 ans [▼ 5](#).

La fréquence du travail passé l'âge habituel de la retraite était beaucoup plus élevée chez les parents des familles à revenu élevé ([graphique C](#)). Alors que la fréquence globale du travail commence à diminuer rapidement après 54 ans, cette baisse est beaucoup plus lente parmi les familles du centile supérieur. Même chez les personnes de 70 ans ou plus, où la fréquence de l'ensemble de l'activité était minime, 59 % des parents de sexe masculin et 24 % des parents de sexe féminin, dans les familles à revenu élevé, travaillaient en 1990.



Graphique C Les parents* des familles à revenu élevé sont plus susceptibles de travailler après 65 ans.

Source : Recensement du Canada de 1991

* Les parents désignent les époux, les épouses et les parents seuls. Les époux et les épouses peuvent ou non avoir des enfants jamais mariés à la maison.

Travail autonome plus fréquent

Dans les familles du centile supérieur, la répartition des parents selon les catégories de travailleurs présente des caractéristiques particulières.

Dans l'ensemble des familles, 70 % des parents de sexe masculin étaient des travailleurs rémunérés, 13 % étaient des travailleurs autonomes [▼6](#), et 17 % ne travaillaient pas ([graphique D](#)). Dans les familles à revenu élevé, seulement 4 % des parents de sexe masculin ne travaillaient pas et les autres étaient presque également répartis entre les travailleurs rémunérés et les travailleurs autonomes. Dans le cas des parents de sexe féminin, il y avait 16 % de travailleuses autonomes dans le centile supérieur, comparativement à une moyenne de 5 % pour l'ensemble des familles. Ainsi, le travail autonome était 3,5 fois plus fréquent parmi les parents des familles à revenu élevé (32 %) que dans l'ensemble des familles (9 %).



Graphique D Le travail autonome est beaucoup plus fréquent parmi les familles à revenu élevé.

Source : Recensement du Canada de 1991

Plus de directeurs et de professionnels dans le centile supérieur

De façon générale, les hommes qui ont un emploi sont répartis dans toutes les professions, tandis que les femmes sont concentrées dans quelques-unes seulement. Ce n'est pas du tout le cas pour les membres des familles à revenu élevé : environ 62 % des parents de sexe masculin et 51 % des parents de sexe féminin

étaient concentrés dans deux grands groupes professionnels.

Dans l'ensemble des familles, 17 % des parents de sexe masculin faisaient partie du groupe des directeurs, gérants, administrateurs et personnel assimilé, tandis que dans les familles à revenu élevé cette proportion était de 42 %. Les proportions correspondantes pour les parents de sexe féminin étaient de 11 % et de 23 % ([tableau 3](#)). Dans ce grand groupe de professions, la fréquence des directeurs généraux et autres cadres supérieurs était, dans le centile supérieur, huit fois plus élevée que la moyenne globale pour les parents de sexe masculin et six fois plus élevée pour les parents de sexe féminin.



Tableau 3 Profession des parents* dans l'ensemble des familles et dans les familles à revenu élevé, 1990

Source : Recensement du Canada de 1991

* Les parents désignent les époux, les épouses et les parents seuls. Les époux et les épouses peuvent ou non avoir des enfants jamais mariés.

Environ 2 % de tous les parents de sexe masculin et 9 % de tous les parents de sexe féminin travaillaient dans le domaine de la médecine et de la santé. Dans les familles du centile supérieur, 19 % des parents de sexe masculin et 14 % des parents de sexe féminin appartenaient à ce grand groupe de professions. Plus d'un quart de tous les parents qui étaient médecins, chirurgiens ou dentistes faisaient partie de familles à revenu élevé.

Environ 2 %, seulement, de l'ensemble des parents étaient des travailleurs spécialisés des sciences sociales et des domaines connexes, mais, dans le centile supérieur, 8 % des parents de sexe masculin et 6 % des parents de sexe féminin faisaient partie de ce grand groupe, la majorité dans le milieu juridique.

Niveau d'instruction et travail

Le niveau d'instruction et le travail sont deux caractéristiques très étroitement associées au revenu. Plus le niveau d'instruction est élevé et plus l'effort de travail est considérable, plus le revenu devrait être élevé. Comme les deux conjoints contribuent de façon importante au revenu de la famille, il sera tenu compte du travail (ou de l'activité professionnelle) tant des maris que des épouses dans la présente analyse (en se limitant aux familles épouxépouse).

Le niveau d'instruction des familles à revenu élevé dépasse de beaucoup la moyenne globale. Dans l'ensemble des familles, environ 15 % des maris et 10 % des épouses avaient un grade universitaire en 1991. Dans le centile supérieur, ces proportions étaient de 58 % et de 36 %. La proportion de cas où le mari et la femme avaient tous les deux un grade universitaire était de 6 % dans l'ensemble des familles

époux-épouse, mais de 31 % dans les familles du centile supérieur ([tableau 4](#)). À l'autre extrémité de l'échelle du niveau d'instruction, la proportion de cas où ni l'un ni l'autre conjoint n'avait de diplôme d'études secondaires était de 24 % dans l'ensemble des familles, mais de 8 %, seulement, dans les familles à revenu élevé.



Tableau 4 Familles époux-épouse selon le niveau d'instruction des conjoints

Source : Recensement du Canada

En 1990, 81 % des maris et 66 % des épouses détenaient un emploi, dans l'ensemble des familles, comparativement à 95 % des maris et à 74 % des épouses, dans les familles à revenu élevé. Dans l'ensemble des familles, 56 % des maris et 32 % des épouses travaillaient à temps plein toute l'année. Dans le centile supérieur, ces proportions étaient de 74 % et de 37 %.

La part des conjoints dans le revenu de la famille variait selon leur activité professionnelle et leur niveau d'instruction. Cette variation était beaucoup plus marquée dans le cas des épouses. En 1990, la part des épouses allait de 24 %, pour celles qui n'avaient pas de diplôme d'études secondaires, à 36 %, pour celles qui avaient un grade universitaire, et de 14 %, pour celles qui n'avaient pas d'emploi, à 40 %, pour celles qui avaient un emploi à temps plein toute l'année ([graphique E](#)). La tendance était semblable dans le cas des familles à revenu élevé.



Graphique E La contribution des épouses au revenu des familles époux-épouse varie selon le travail en 1990 et le niveau d'instruction.

Source : Recensement du Canada de 1991

Évolution du niveau d'instruction et des régimes de travail

Dans l'ensemble des familles époux-épouse, le revenu moyen en dollars constants (de 1990) a augmenté de 30 % entre 1970 et 1980 et encore de 9 % entre 1980 et 1990 [▼ 7](#). Le revenu moyen des familles époux-

épouse du centile supérieur a augmenté de 23 % pendant les années 70 et de 16 % dans les années 80 ([tableau 4](#)). L'évolution des profils d'études comme des régimes de travail a joué un rôle important dans l'augmentation du revenu des familles époux-épouse.

En 1970, les deux conjoints n'avaient pas de certificat d'études secondaires dans 52 % des familles époux-épouse en général, et la proportion de familles où au moins un des deux conjoints avait un grade universitaire n'atteignait pas 9 %. En 1990, ces proportions étaient de 24 % et de 19 %. Parmi les familles à revenu élevé cependant, la proportion de celles où au moins un des conjoints avait un grade universitaire, de 47 % en 1970, avait atteint 63 % en 1990.

La proportion globale de maris qui ne travaillaient pas est passée de 10 % à 19 % entre 1970 et 1990, mais cette hausse a été plus que compensée par l'accroissement de la proportion d'épouses qui travaillaient, passant de 44 % à 66 % pendant la même période. Cette évolution a fait passer la proportion de familles époux-épouse où les deux conjoints travaillaient de 42 % en 1970 à 54 % en 1980, puis à 62 % en 1990.

Ces changements ont été encore plus marqués dans le cas des familles époux-épouse à revenu élevé. Dans cette catégorie, la proportion d'épouses actives sur le marché du travail a plus que doublé, passant de 36 % à 74 % entre 1970 et 1990. De plus, alors que l'augmentation globale de la proportion d'épouses travaillant à temps plein toute l'année a été de 15 points de pourcentage, dans le centile supérieur cette augmentation a été de 24 points. En 1970, les deux conjoints travaillaient dans 36 % des familles à revenu élevé. Cette proportion avait atteint 59 % en 1980 et 74 % en 1990.

Dans l'ensemble, la contribution des épouses au revenu des familles est passée de 15 % à 29 % entre 1970 et 1990. Dans les familles à revenu élevé, cette contribution a également doublé, passant de 10 % à 20 % pendant les mêmes années.

Résumé

Un pour cent de l'ensemble des familles avaient un revenu de 185 000 \$ ou plus en 1990. Le revenu moyen global des familles était de 51 300 \$, mais celui des 73 600 familles à revenu élevé était de 295 300 \$, et 7 % avaient un revenu d'au moins un demi-million de dollars. Les familles du centile supérieur avaient près de 6 % du revenu total de toutes les familles, près d'un quart de tout le revenu provenant d'un travail autonome et environ un cinquième du revenu de placements total.

Dans les familles du centile supérieur, la fréquence de certaines sources de revenu et la somme de ces diverses sources dépassaient de beaucoup la moyenne. Les sources de revenu multiples y étaient la norme.

Environ les trois quarts du revenu de l'ensemble des familles provenaient de salaires et traitements en 1990, comparativement à un peu plus de la moitié pour les familles du centile supérieur. Le revenu d'un

travail autonome non agricole et le revenu de placements constituaient, respectivement, 22 % et 18 % du revenu des familles à revenu élevé, comparativement à 5 % et à 6 % pour l'ensemble des familles.

Dans les familles à revenu élevé, il y avait une plus forte proportion de parents qui étaient susceptibles de travailler même après l'âge de la retraite. Dans le centile supérieur, parmi les parents qui travaillaient, la moitié des hommes et environ un sixième des femmes étaient des travailleurs autonomes. Ces personnes étaient fortement concentrées dans les professions de la gestion, de la médecine et du droit.

Comparativement à moins de 19 % de l'ensemble des familles époux-épouse, 63 % des familles à revenu élevé comptaient au moins un conjoint ayant un grade universitaire. De même, dans l'ensemble des familles, 81 % des maris et 66 % des épouses travaillaient en 1990, comparativement à 95 % des maris et à 74 % des épouses dans les familles à revenu élevé. Le revenu moyen des épouses dans les familles du centile supérieur était assez élevé (59 700 \$). Pour plus des deux cinquièmes des familles du centile supérieur, c'est le revenu des épouses qui les faisait entrer dans cette catégorie.

Entre 1970 et 1990, le niveau d'instruction des deux conjoints et la participation des femmes au marché du travail ont beaucoup augmenté. L'évolution a été encore plus prononcée parmi les familles du centile supérieur. En même temps que ces changements se sont produits, la contribution moyenne des épouses au revenu familial est passée de 15 % à 29 % pour l'ensemble des familles entre 1970 et 1990, tandis qu'elle doublait, passant de 10 % à 20 %, dans les familles du centile supérieur.

Source des données et définitions

Famille de recensement : Une famille de recensement est composée d'un couple actuellement marié (avec ou sans enfants jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), d'un couple vivant en union libre (avec ou sans enfants jamais mariés des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou d'un parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant jamais marié.

Revenu familial : Le revenu total d'une famille de recensement est la somme des revenus totaux que tous les membres de cette famille ont reçus pendant l'année civile qui précède le recensement ou l'enquête. Pour le recensement, le concept de revenu comprend les salaires et traitements, le revenu provenant d'un travail autonome agricole ou non agricole, les transferts gouvernementaux, le revenu de placements, les pensions de retraite et les autres revenus en espèces. Il ne comprend pas le revenu en nature tels les avantages non monétaires reçus par un employé, les produits agricoles produits et consommés à la ferme par les travailleurs autonomes, l'aide sociale et autre aide en nature, les héritages, les gains fortuits, les gains ou pertes en capital, etc.

Familles à revenu élevé : Toutes les familles ont été classées selon l'importance de leur revenu en 1990.

Celles qui composaient le centile supérieur ont été appelées «familles à revenu élevé». Les mots «à revenu élevé» ne sont pas utilisés comme synonymes pour «riche» ou «fortuné». Une jeune famille à revenu élevé peut ne pas avoir accumulé d'actifs importants, alors qu'un couple âgé sans revenu actuel élevé peut disposer d'avoirs considérables.

Dollars constants : À cause de l'évolution des prix des biens et services, une augmentation du revenu en valeur nominale ne correspond généralement pas à une augmentation équivalente du pouvoir d'achat. Pour exprimer en dollars constants les données chronologiques sur le revenu, les estimations du revenu pour les années antérieures à 1990 ont été converties en dollars de 1990 au moyen d'un rajustement tenant compte de l'évolution de l'Indice des prix à la consommation.

Parents : Par souci de simplicité, les termes maris, épouses et parents de familles monoparentales, corrects mais encombrants, ont été remplacés dans cet article par le terme «parents». Dans le cas des familles à revenu élevé, 99 % de ces «parents» étaient des maris et des épouses. Il faut toutefois remarquer que les maris et les épouses, bien que désignés comme des parents, peuvent avoir ou non des enfants à domicile. Sept familles époux-épouse à revenu élevé sur dix avaient un enfant jamais marié à la maison.

Travail en 1990 : L'activité professionnelle des parents est décrite en fonction du nombre de semaines travaillées pendant l'année de référence et du fait qu'il s'agissait d'un travail à temps plein ou à temps partiel. Les personnes qui avaient déclaré 30 heures de travail ou plus par semaine et travaillé de 49 à 52 semaines pendant l'année de référence ont été désignées comme étant des personnes travaillant à temps plein toute l'année. Les personnes qui avaient travaillé moins de 30 heures (indépendamment du nombre de semaines travaillées) ou moins de 49 semaines ont été classées comme des personnes travaillant à temps partiel ou une partie de l'année.

Catégorie de travailleurs : Les parents qui ont déclaré un travail ont été classés dans une des deux catégories suivantes : i) ceux qui travaillaient surtout pour une autre personne et pour des salaires, traitements, commissions ou prestations en nature; ii) ceux qui travaillaient surtout pour eux-mêmes. Vu l'importance de l'activité d'entreprise parmi les familles à revenu élevé, nous nous sommes écartés, à deux reprises, de la classification habituelle du recensement pour cette variable. Les parents qui ont déclaré être des travailleurs autonomes dans leur propre entreprise constituée en société ont été assimilés aux autres parents qui étaient des travailleurs autonomes. De même, les parents qui travaillaient sans rémunération dans une exploitation agricole familiale, dans une entreprise commerciale ou à vocation professionnelle appartenant à un membre apparenté du ménage ou exploité par lui ont aussi été classés parmi les travailleurs autonomes.

Profession : La profession est le genre de travail que les personnes effectuaient pendant la semaine de référence, tel que déterminé par la description des fonctions les plus importantes de leur emploi. La classification utilisée dans cet article est basée sur la [Classification type des professions](#) de 1980.

Niveau d'instruction : Dans les familles époux-épouse, les conjoints ont été classés dans trois groupes :

les conjoints possédant un grade universitaire, ceux qui n'en avaient pas mais qui possédaient un certificat d'études secondaires, et tous les autres conjoints.

Période de référence : Les statistiques sur les familles (nombre, âge, niveau d'instruction, etc.) se rapportent aux familles telles qu'elles étaient constituées au moment du recensement, tandis que les statistiques sur le revenu et l'activité professionnelle portent sur l'année civile qui précède le recensement. On n'a pas demandé s'il y avait eu des changements dans la composition de la famille ni, donc, effectué de rajustement pour tenir compte des personnes qui auraient appartenu à la famille pendant une partie de la période de référence mais auraient cessé d'en faire partie par suite d'un mariage, d'un divorce, d'un décès ou pour d'autres raisons. Ainsi, certaines familles n'étaient pas constituées depuis le début de l'année de référence.

Données : Les données utilisées dans cet article sont tirées des recensements du Canada de 1971, de 1981 et de 1991. Pour une brève description des différents aspects des données sur le revenu collective, traitement, qualité, etc., le lecteur peut consulter le rapport sur le [Revenu](#), qui fait partie de la série de Rapports techniques du recensement de 1991, n° 92-340F au catalogue.

Pour des définitions détaillées, voir le [Dictionnaire du recensement de 1991](#), n° 92-301F au catalogue de Statistique Canada.

Notes

Note 1

Les écarts ont été calculés à partir de données non arrondies.

Note 2

L'ensemble des familles a été divisé en deux groupes : les familles à revenu élevé (1 %) et toutes les autres familles (99 %). Toutefois, la différence entre les caractéristiques des familles formant ce groupe de 99 % des familles et les caractéristiques de l'ensemble des familles est négligeable. Par souci de simplicité, c'est donc aux moyennes générales que nous comparons les diverses statistiques des familles à revenu élevé.

Note 3

La fréquence d'une source de revenu sera toujours plus élevée parmi les familles que parmi les personnes. Si, par exemple, chaque famille est composée de deux adultes dont un seulement déclare telle source de revenu, la fréquence de cette source sera de 50 % pour les personnes, mais de 100 % pour les familles.

Note 4

En 1990, le versement des allocations familiales était déterminé par l'âge des enfants, et ces allocations étaient universelles pour les familles qui comptaient des enfants ayant l'âge voulu. Depuis janvier 1993, les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants remboursable et le crédit non remboursable pour enfant à charge sont amalgamés pour constituer la Prestation fiscale pour enfants, qui est liée au niveau du revenu des parents.

Note 5

Les parents sont les maris, les épouses et les parents de familles monoparentales. On remarquera que 97 % des parents de sexe masculin étaient des maris et que 89 % des parents de sexe féminin étaient des épouses. Dans le centile supérieur, les proportions équivalentes étaient de 99 % pour les hommes comme pour les femmes. Voir aussi [Source des données et définitions](#).

Note 6

Dans les statistiques du recensement et de l'Enquête sur la population active, les personnes qui se déclarent travailleurs autonomes exploitant une entreprise constituée en société sont considérées comme des travailleurs rémunérés. La fréquence globale de ces cas est très faible, mais, dans les familles à revenu élevé, ils représentaient plus d'un cinquième des parents de sexe masculin et 7 % des parents de sexe féminin. Ces personnes possèdent probablement la majorité du capital-actions dans ces compagnies et, en dépit du statut juridique de l'entreprise, se comportent comme des entrepreneurs indépendants. C'est pourquoi ces personnes sont ici incluses dans la catégorie des travailleurs autonomes. Voir aussi [Source des données et définitions](#).

Note 7

Voir [Rashid](#) (1994) pour une analyse détaillée de l'évolution du revenu des familles entre 1970 et 1990.

Documents consultés

- RASHID, A. *Revenu de la famille au Canada*, Le Canada à l'étude, n° 96-318F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, 1994.
- ---. *Caractéristiques des familles à revenu élevé, 1980*, n° 13-584 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, 1986.
- STATISTIQUE CANADA. *Revenu, Rapports techniques du recensement de 1991, Série des produits de référence*, n° 92-340F au catalogue, Ottawa, 1994.
- ---. *Dictionnaire du recensement de 1991*, n° 92-301F au catalogue, Ottawa, 1992.
- ---. *Classification type des professions, 1980*, n° 12-565F au catalogue, Ottawa, 1981.

Auteur

Abdul Rashid est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

Source

L'emploi et le revenu en perspective, Hiver 1994, Vol. 6, n° 4 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Tableau 1

Certains indicateurs du revenu des familles, 1990

| | Fréquence | | Revenu moyen* | | Composition du revenu total | |
|---|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| | Toutes les familles | Centile supérieur | Toutes les familles | Centile supérieur | Toutes les familles | Centile supérieur |
| | % | | \$ | | % | |
| Source de revenu | | | | | | |
| Revenu d'emploi | 85,5 | 97,5 | 48 262 | 236 619 | 80,4 | 78,1 |
| Salaires et traitements | 83,0 | 91,3 | 45 919 | 176 081 | 74,2 | 54,4 |
| Travail autonome non agricole | 10,3 | 42,4 | 26 679 | 154 588 | 5,3 | 22,2 |
| Travail autonome agricole | 3,6 | 5,9 | 11 499 | 75 930 | 0,8 | 1,5 |
| Revenu non tiré d'un emploi | 49,1 | 79,0 | 10 272 | 78 043 | 9,8 | 20,9 |
| Revenu de placements | 41,9 | 76,9 | 7 136 | 67 951 | 5,8 | 17,7 |
| Pensions de retraite | 12,9 | 14,4 | 12 599 | 38 422 | 3,2 | 1,9 |
| Autres revenus en espèces** | 8,0 | 11,7 | 5 310 | 32 813 | 0,8 | 1,3 |
| Transferts gouvernementaux | 80,3 | 68,8 | 6 272 | 4 300 | 9,8 | 1,0 |
| Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti | 13,3 | 10,9 | 8 553 | 6 862 | 2,2 | 0,3 |
| Régime de pensions du Canada/Québec | 18,1 | 13,6 | 5 384 | 6 189 | 1,9 | 0,3 |
| Allocations familiales et crédit d'impôt pour enfants | 50,8 | 49,1 | 1 372 | 848 | 1,4 | 0,1 |
| Autres transferts gouvernementaux† | 42,7 | 22,8 | 5 223 | 4 159 | 4,3 | 0,3 |

Source : Recensement du Canada de 1991

* Par famille

*** Les autres revenus en espèces désignent les revenus en argent réguliers reçus au cours de l'année civile 1990 et qui n'ont été déclarés dans aucune des neuf autres sources mentionnées ci-dessus; il s'agit notamment des*

pensions alimentaires, du soutien d'un enfant, du soutien périodique versé par d'autres personnes ne vivant pas dans le ménage, des bourses d'études non remboursables, des indemnités de cessation d'emploi, des redevances, etc.

† Les autres transferts gouvernementaux comprennent les suppléments de revenu provinciaux aux personnes âgées en guise d'appoint à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti, les prestations

d'assurance-chômage, les prestations de sécurité sociale, les pensions d'anciens combattants, les indemnités d'accident de travail, ainsi que tous les montants reçus en 1990 à titre de crédits d'impôt remboursables

des gouvernements provinciaux ou fédéral.

Tableau 2

Parts du revenu familial total de diverses sources, 1990

| | Part du revenu familial touché dans le : | | | | |
|---|--|--------------------|--------------------|-------------------|-------|
| | 1er au 90e centile | 91e au 95e centile | 96e au 99e centile | Centile supérieur | Total |
| | % | | | | |
| Part totale | | | | | |
| Salaires et traitements | 74,8 | 10,8 | 10,2 | 4,2 | 100,0 |
| Revenu net d'un travail autonome non agricole | 43,2 | 9,9 | 23,0 | 23,9 | 100,0 |
| Revenu net d'un travail autonome agricole | 63,7 | 9,8 | 15,7 | 10,8 | 100,0 |
| Revenu de placements | 57,4 | 9,7 | 15,5 | 17,5 | 100,0 |
| Transferts gouvernementaux | 94,3 | 2,8 | 2,3 | 0,6 | 100,0 |
| Autres revenus* | 79,7 | 7,2 | 8,5 | 4,6 | 100,0 |
| Toutes les sources | 74,2 | 9,7 | 10,4 | 5,8 | 100,0 |
| Part moyenne par centile** | | | | | |
| Salaires et traitements | 0,8 | 2,2 | 2,5 | 4,2 | 1,0 |
| Revenu net d'un travail autonome non agricole | 0,5 | 2,0 | 5,7 | 23,9 | 1,0 |
| Revenu net d'un travail autonome agricole | 0,7 | 2,0 | 3,9 | 10,8 | 1,0 |
| Revenu de placements | 0,6 | 1,9 | 3,9 | 17,5 | 1,0 |
| Transferts gouvernementaux | 1,0 | 0,6 | 0,6 | 0,6 | 1,0 |
| Autres revenus** | 0,9 | 1,4 | 2,1 | 4,6 | 1,0 |
| Toutes les sources | 0,8 | 1,9 | 2,6 | 5,8 | 1,0 |

Source : Recensement du Canada, 1991

* Comprend tous les revenus en argent reçus en 1990, y compris les pensions de retraite.

** Permet de comparer le centile supérieur à chacun des autres centiles : par exemple, les familles du 96e au 99e centile ont une part moyenne de 2,5 % (par centile) des salaires et traitements (10,2 % ÷ 4 centiles).

Tableau 3

Profession des parents* dans l'ensemble des familles et dans les familles à revenu élevé, 1990

| | Parents de sexe masculin | | Parents de sexe féminin | |
|--|--------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| | Toutes les familles | Centile supérieur | Toutes les familles | Centile supérieur |
| | % | | | |
| Ensemble des professions** | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Directeurs généraux et autres cadres supérieurs† | 2,1 | 17,2 | 0,6 | 3,6 |
| Autres travailleurs en gestion | 14,7 | 25,1 | 10,0 | 19,8 |
| Médecins et chirurgiens | 0,6 | 14,2 | 0,2 | 4,5 |
| Dentistes | 0,2 | 2,8 | - | 0,5 |
| Autres travailleurs en médecine et en santé | 1,3 | 2,4 | 9,2 | 8,9 |
| Travailleurs des sciences naturelles, du génie et des mathématiques | 6,1 | 4,3 | 1,6 | 1,6 |
| Juges, magistrats, avocats et notaires | 0,6 | 7,0 | 0,2 | 2,4 |
| Autres travailleurs en sciences sociales | 1,0 | 0,8 | 2,6 | 3,1 |
| Membres du clergé, enseignants, professionnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé | 5,0 | 3,1 | 8,3 | 11,3 |
| Employés de bureau et travailleurs assimilés | 5,6 | 1,5 | 31,6 | 27,4 |
| Courtiers en valeurs | 0,2 | 1,1 | 0,1 | 0,3 |
| Autres travailleurs spécialisés dans la vente | 8,2 | 8,3 | 8,7 | 8,7 |
| Travailleurs spécialisés dans les services | 7,9 | 1,7 | 15,1 | 3,5 |
| Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs | 3,9 | 2,6 | 2,3 | 2,0 |

| | | | | |
|-------------------------------|------|-----|-----|-----|
| Toutes les autres professions | 42,8 | 7,3 | 9,6 | 2,3 |
|-------------------------------|------|-----|-----|-----|

Source : Recensement du Canada de 1991

** Les parents désignent les époux, les épouses et les parents seuls. Les époux et les épouses peuvent ou non avoir des enfants jamais mariés.*

*** Ne comprend pas les parents qui ne travaillaient pas.*

† Comprend les travailleurs des niveaux supérieurs dans le domaine de la gestion et de l'administration qui ont des responsabilités en matière de planification, d'organisation, de direction et de contrôle,

et ce au nom du propriétaire ou en leur propre nom.

Tableau 4

Familles époux-épouse selon le niveau d'instruction des conjoints

| | Toutes les familles | | | Centile supérieur | | |
|--|---------------------|---------------|---------------|-------------------|----------------|----------------|
| | 1970 | 1980 | 1990 | 1970 | 1980 | 1990 |
| Revenu familial moyen (en \$ de 1990) | 38 479 | 50 124 | 54 667 | 207 529 | 254 711 | 295 512 |
| | % | | | | | |
| Niveau d'instruction | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Diplôme universitaire | 8,6 | 13,8 | 18,5 | 47,4 | 50,1 | 62,7 |
| Deux conjoints | 1,8 | 4,0 | 6,4 | 13,0 | 17,6 | 30,7 |
| Époux seulement | 5,8 | 7,5 | 8,1 | 31,8 | 28,4 | 27,0 |
| Épouse seulement | 0,9 | 2,3 | 4,0 | 2,5 | 4,1 | 4,9 |
| Études secondaires* | 39,2 | 54,5 | 57,3 | 32,8 | 36,0 | 29,7 |
| Deux conjoints | 15,1 | 28,1 | 36,8 | 17,0 | 20,1 | 20,8 |
| Époux seulement | 10,8 | 15,0 | 10,0 | 7,6 | 7,9 | 4,2 |
| Épouse seulement | 13,2 | 11,5 | 10,4 | 8,3 | 8,0 | 4,6 |
| Sans diplôme d'études secondaires | 52,2 | 31,7 | 24,2 | 19,8 | 13,7 | 7,6 |

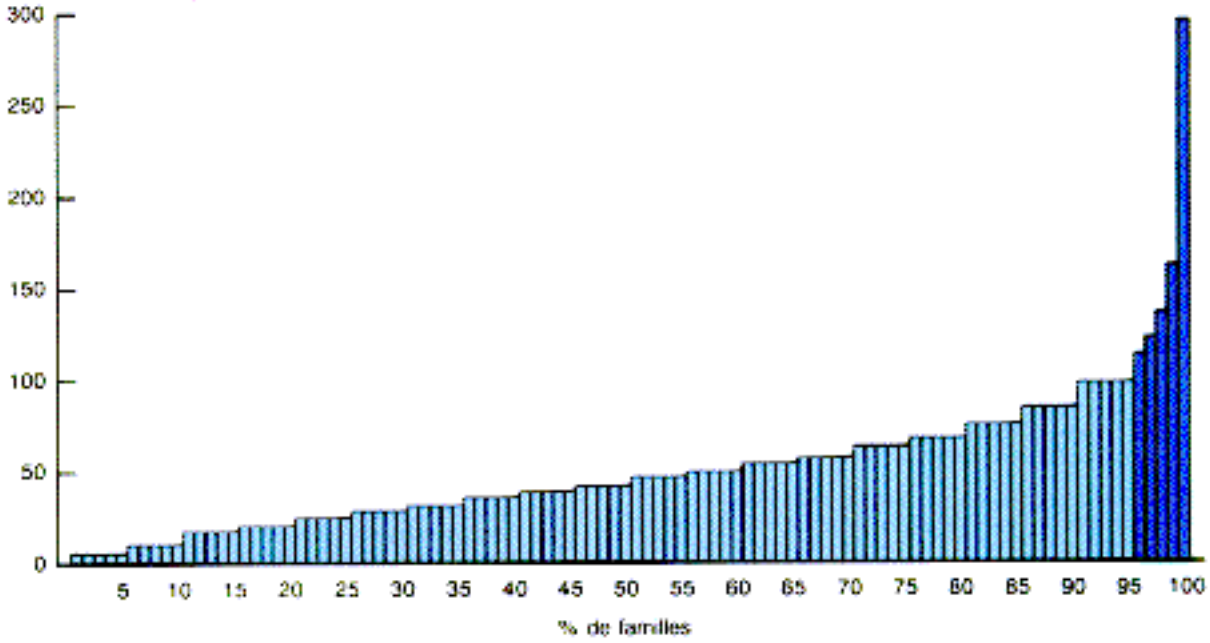
Source : Recensement du Canada

* Comprend les conjoints qui ont fait des études postsecondaires, mais qui n'ont pas de grade universitaire.

Graphique A

Dans les tranches de revenu supérieures, les écarts sont beaucoup plus prononcés.

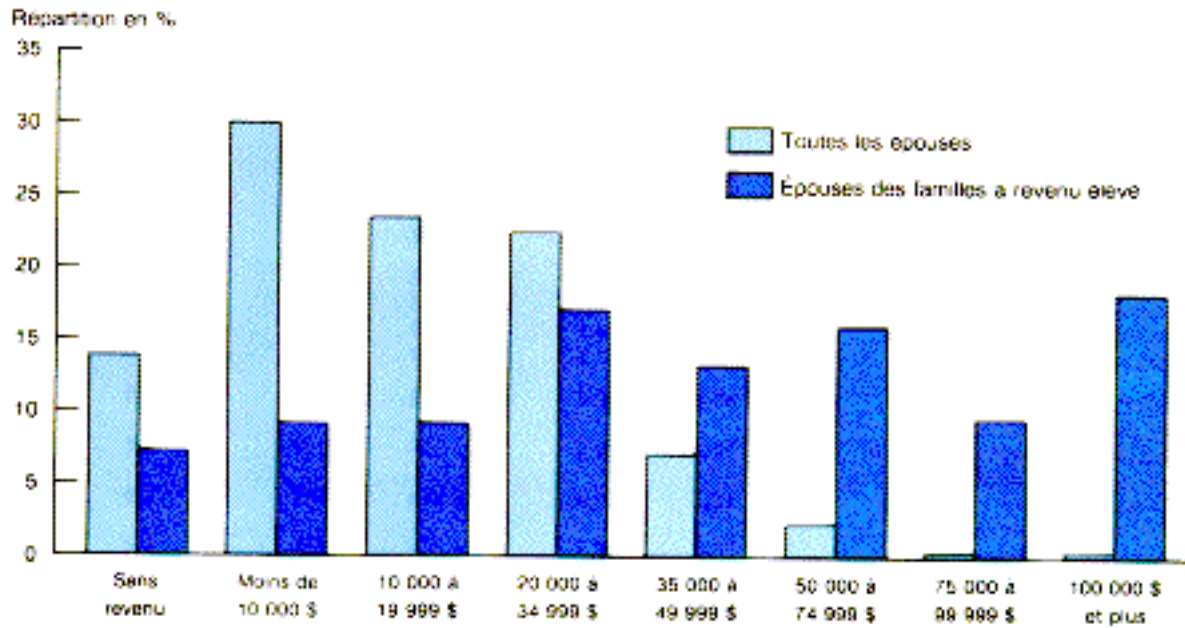
Revenu familial moyen en 1990 (en milliers de \$)



Source : Recensement du Canada de 1991

Graphique B

Dans les familles à revenu élevé*, près d'une épouse sur cinq avait un revenu d'au moins 100 000 \$.

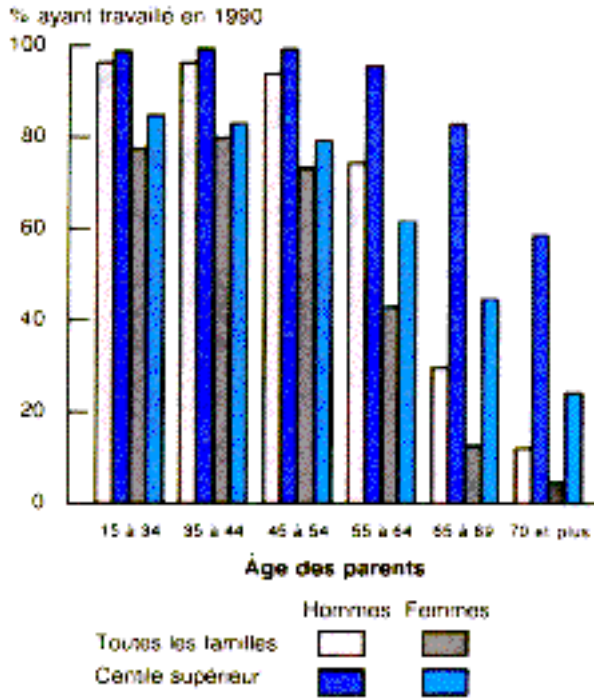


Source : Recensement du Canada de 1991

* Les familles à revenu élevé avaient un revenu total de 185 000 \$ ou plus en 1990.

Graphique C

Les parents* des familles à revenu élevé sont plus susceptibles de travailler après 65 ans.

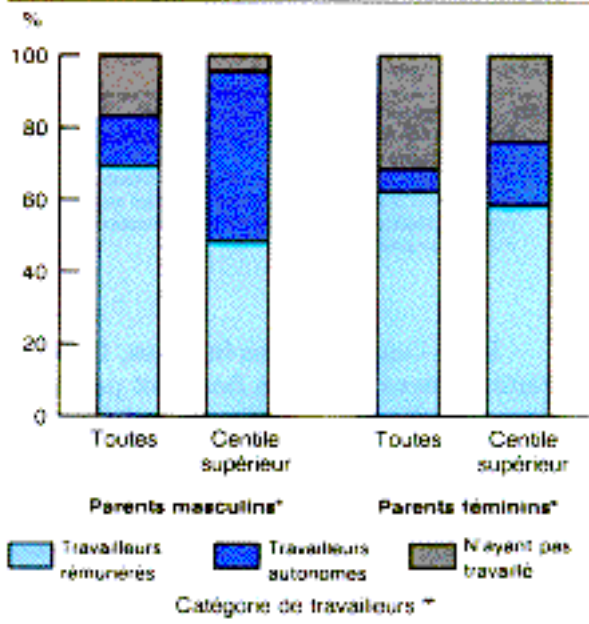


Source : Recensement du Canada de 1991

* Les parents désignent les époux, les épouses et les parents seuls. Les époux et les épouses peuvent ou non avoir des enfants jamais mariés à la maison.

Graphique D

Le travail autonome est beaucoup plus fréquent parmi les familles à revenu élevé.



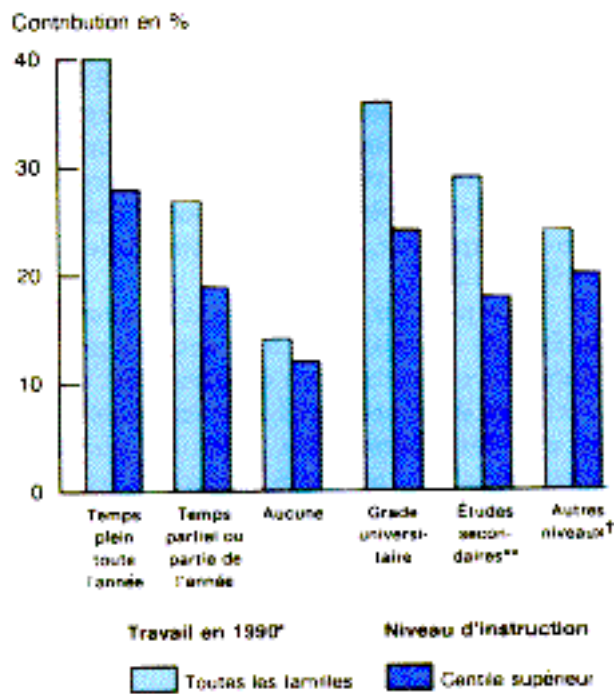
Source : Recensement du Canada de 1991

* Les parents désignent les époux, les épouses et les parents seuls. Les époux et les épouses peuvent ou non avoir des enfants jamais mariés à la maison.

** Voir Source des données et définitions.

Graphique E

La contribution des épouses au revenu des familles époux-épouse varie selon le travail en 1990 et le niveau d'instruction.



Source : Recensement du Canada de 1991

* Voir Sources des données et définitions.

** Comprend le niveau d'instruction postsecondaire mais sans grade universitaire.

† Sans études secondaires complétées.